Aide à l'élevage ovin et caprin dans certaines zones défavorisées de la Communauté (modif. règl. 1323/90/CEE)

1997/0210(CNS) - 25/07/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 1323/90/CEE afin d'augmenter le pourcentage de l'aide spécifique octroyée à l'élevage ovin et caprin de certaines zones défavorisées de la Communauté (communément appelée prime "monde rural"). CONTENU : la Commission européenne propose d'augmenter le pourcentage de la prime "monde rural" octroyée aux brebis laitières et aux chèvres se trouvant dans certaines zones défavorisée, de 70% à 90%. Cette augmentation est motivée par le fait que les producteurs situés dans ces zones ont subi une grave dégradation de leurs revenus suite à des difficultés inhérentes au marché des produits laitiers commercialisés à partir de ces animaux. Cette augmentation serait applicable à compter de la campagne de commercialisation 1998.